



D'UN ADULTE

CHANGEMENT LÉGAL DE NOM

(en vertu de la *Loi sur le changement de nom*)

Autres formats disponibles sur demande
Available in English

VITAL
STATISTICS
AGENCY



D'UN ADULTE DEMANDE DE CHANGEMENT LÉGAL DE NOM

Instructions :

1. Écrivez lisiblement en lettres moulées et à l'encre noire. N'utilisez pas de correcteur liquide ni de ruban correcteur sur les documents. Si vous faites une erreur, rayez les renseignements incorrects et inscrivez l'information correcte au-dessus ou au-dessous. Apposez vos initiales à côté de tout changement apporté au formulaire.
2. Remplissez un original distinct du formulaire pour chaque personne faisant l'objet d'un changement de nom. En cas de demande familiale, toutes les demandes pour adulte et pour enfant doivent être déposées en même temps afin de bénéficier du tarif réduit pour familles. Communiquez avec le Bureau d'état civil pour obtenir des formulaires additionnels pour adultes ou enfants.
3. Votre demande ne sera pas traitée si des sections requises sont incomplètes ou si des pages manquent.
4. Tous les documents à l'appui doivent être des originaux ou des copies confirmées ou notariées. Lisez chaque section attentivement pour déterminer quels documents peuvent être confirmés ou notariés. La section C explique comment faire confirmer des documents.
5. Les documents à l'appui doivent être en français ou en anglais. Les documents rédigés dans une autre langue doivent être des copies notariées ou certifiées de l'original, traduites en français ou en anglais par un traducteur agréé.
6. Notre Bureau ne renvoie pas les attestations canadiennes de naissance, de mariage ou d'union de fait. Les autres documents à l'appui peuvent être renvoyés à l'auteur de la demande.
7. Veuillez remettre votre formulaire de demande, tous les documents à l'appui et le paiement au Bureau de l'état civil :

en personne

ou

par courrier recommandé au

Bureau de l'état civil
254, avenue Portage
Winnipeg (Manitoba) R3C 0B6

8. Le directeur (ou la directrice) du Bureau de l'état civil peut rejeter votre demande dans l'un des cas suivants :
a) les conditions de la *Loi sur le changement de nom* ne sont pas remplies; b) l'adoption du nom envisagé pourrait donner lieu à des erreurs ou à des méprises; c) le changement de nom semble inapproprié ou contestable; d) des changements de nom fréquents sont constatés.

Avertissement

Toute déclaration fautive ou trompeuse contenue dans la présente demande ou liée à l'un des documents à l'appui, y compris toute dissimulation d'un fait substantiel, peut entraîner le rejet de la demande de changement légal de nom et faire l'objet de poursuites criminelles.

Avant de demander un changement légal de nom, peut-être voudrez-vous étudier l'incidence possible d'un tel changement sur vos documents d'identité et les prestations offertes dans le cadre de certains programmes.

AVIS EN VERTU DE LA LOI SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION ET LA PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE

Les renseignements personnels demandés dans le présent formulaire sont recueillis aux fins du changement légal de nom, conformément à la Loi sur le changement de nom. Si vous avez des questions sur la collecte ou l'utilisation de ces renseignements, veuillez communiquer avec le Bureau de l'état civil.

Renseignements

Téléphone : 204-945-3701
Sans frais (au Canada) : 866-949-9296
Courriel : vitalstats@gov.mb.ca
Site Web : <http://vitalstats.gov.mb.ca>
Adresse : 254, avenue Portage, Winnipeg (Manitoba) R3C 0B6

SECTION A : ADMISSIBILITÉ, RENSEIGNEMENTS SUR L'AUTEUR DE LA DEMANDE ET PREUVE D'IDENTITÉ

ADMISSIBILITÉ

L'adulte qui demande par la présente un changement de nom doit avoir résidé au Manitoba durant les trois mois qui précèdent immédiatement la présentation de la demande. Les adultes qui résident au Manitoba depuis moins de trois mois consécutifs **ne sont pas admissibles** à un changement légal de nom au Manitoba.

RENSEIGNEMENTS SUR L'AUTEUR DE LA DEMANDE

Je présente cette demande de changement légal de nom :

Pour moi-même et :

- j'ai au moins 18 ans;
- j'ai moins de 18 ans et je suis marié(e) ou en union de fait;
- j'ai moins de 18 ans et je suis le parent d'un enfant dont j'ai la garde.

Remplissez les sections suivantes :

- Section A : Admissibilité, renseignements sur l'auteur de la demande et preuve d'identité
- Section B : Changement de nom d'un adulte
- Section C : Attestation de capacité et de bonne foi
- Section D : Attestation et autorisation
- Section F : Droits

Pour un autre adulte :

- je suis le curateur (ou la curatrice) de cet adulte en vertu de la *Loi sur la santé mentale*;
- je suis le subrogé (ou la subrogée) à l'égard des soins personnels de cet adulte en vertu de la *Loi sur les personnes vulnérables ayant une déficience mentale*, et je suis autorisé(e) à faire une demande de changement légal de nom.

Si vous n'avez pas de document indiquant que vous avez été nommé(e) curateur (ou curatrice) ou subrogé (ou subrogée), vous **n'avez pas le droit** de faire changer le nom d'un autre adulte au Manitoba.

Remplissez les sections suivantes :

- Section A : Admissibilité, renseignements sur l'auteur de la demande et preuve d'identité
- Section B : Changement de nom d'un adulte
- Section D : Attestation et autorisation
- Section E : Renseignements sur le curateur ou le subrogé de l'auteur de la demande et attestation
- Section F : Droits

REMARQUE : Les empreintes digitales de l'adulte dont le nom fait l'objet du changement ne devront être prises que dans un service de prise d'empreintes autorisé. Ne procédez à la prise d'empreintes **qu'après** avoir reçu du Bureau de l'État civil le *Feuillelet d'information — Changement légal de nom*.

PREUVE D'IDENTITÉ :

Chaque auteur de demande doit fournir une preuve d'identité. Présentez une copie confirmée ou notariée de votre document d'identité. La section C explique comment faire confirmer votre document.

Votre document d'identité doit :

- être valide et délivré par un organisme gouvernemental;
- indiquer votre nom complet actuel;
- inclure votre photo
- avoir un numéro d'identification unique;
- avoir une date d'expiration

Exemples : permis de conduire du Manitoba, passeport canadien, certificat de statut d'Indien, carte de résident permanent

Ci-joint Copie confirmée ou notariée du document d'identité

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Type de document d'identité :

N° du document :

SECTION B : CHANGEMENT DE NOM D'UN ADULTE (RENSEIGNEMENTS SUR L'ADULTE DONT LE NOM FAIT L'OBJET DU CHANGEMENT)

L'ATTESTATION DE RÉSIDENCE :

L'attestation de résidence :

- prouve que l'adulte qui demande ici le changement de son nom réside au Manitoba depuis au moins trois mois.
- Veuillez présenter une copie confirmée ou notariée de l'attestation de résidence. La section C explique comment faire confirmer des documents.

L'attestation de résidence doit :

- être valide et délivré par un organisme gouvernemental; • indiquer l'adresse actuelle; • inclure une date de délivrance
- Ex. : carte de santé Manitoba, permis de conduire du Manitoba, carte d'identité du Manitoba (délivrée par la SAPM)

Ci-joint Copie confirmée ou notariée de l'attestation de résidence

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Type d'attestation de résidence :

N° du document :

RÉSIDENCE :

Adresse de la résidence actuelle :

- Il s'agit de l'adresse où réside effectivement l'adulte qui demande à changer de nom.
- L'adresse de la résidence actuelle doit correspondre à l'adresse indiquée sur l'attestation de résidence.
- Si la personne a eu plus de trois adresses au Manitoba au cours des trois derniers mois, veuillez fournir les autres adresses sur une feuille séparée.

Résidence actuelle :

Appartement	N° de rue	Nom de rue	C.P.	Ville ou village										
Province MANITOBA		Pays CANADA		N° de téléphone en journée										
Code Postal	Courriel		<table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="border: none;"> _ _ </td> <td style="border: none;">-</td> <td style="border: none;"> _ _ </td> <td style="border: none;">-</td> <td style="border: none;"> _ _ _ _ </td> </tr> <tr> <td style="border: none;"> _ _ </td> <td style="border: none;">-</td> <td style="border: none;"> _ _ </td> <td style="border: none;">-</td> <td style="border: none;"> _ _ _ _ </td> </tr> </table>		_ _	-	_ _	-	_ _ _ _	_ _	-	_ _	-	_ _ _ _
_ _	-	_ _	-	_ _ _ _										
_ _	-	_ _	-	_ _ _ _										

Résidence antérieure (au cours des 3 derniers mois) :

Appartement	N° de rue	Nom de rue	C.P.	Ville ou village
Province MANITOBA		Pays CANADA		Code Postal

Résidence antérieure (au cours des 3 derniers mois) :

Appartement	N° de rue	Nom de rue	C.P.	Ville ou village
Province MANITOBA		Pays CANADA		Code Postal

SECTION B : CHANGEMENT DE NOM D'UN ADULTE (RENSEIGNEMENTS SUR L'ADULTE DONT LE NOM FAIT L'OBJET DU CHANGEMENT)

RENSEIGNEMENTS SUR LA NAISSANCE :

Indiquez ci-dessous le nom de l'adulte qui demande à changer de nom, tel qu'il figure sur le document attestant son nom.

- Si l'adulte a été adopté, indiquez le nom tel qu'il était utilisé après l'ordonnance d'adoption.
- Si l'adulte a déjà fait l'objet d'un changement légal de nom, indiquez le nom à l'issue de ce changement et présentez une copie confirmée ou notariée du certificat de changement de nom. La section C explique comment faire confirmer des documents.

Personne née au Manitoba :

- Le document attestant le nom est un certificat de naissance du Manitoba.
- Présentez tous les certificats de naissance délivrés antérieurement.
- Présentez le ou les originaux.

Personne née au Canada :

- Le document attestant le nom est un certificat de naissance canadien.
- Présentez tous les certificats de naissance délivrés antérieurement.
- Présentez le ou les originaux.

Les documents suivants ne sont **pas** acceptables pour attester le nom :

- permis de conduire;
- certificat de baptême;
- carte de santé;
- carte d'assurance sociale.

Personne née à l'extérieur du Canada :

- Le document attestant le nom est un document délivré par Citoyenneté et Immigration Canada qui indique le statut d'immigration au Canada.
Ex. : Carte ou certificat de citoyenneté canadienne ou carte de résident permanent
- Si le nom indiqué n'est pas complet, joignez un document de vérification du statut (VDS) indiquant le nom complet.
- Présentez une copie confirmée ou notariée du document de Citoyenneté et Immigration Canada. La section C explique comment faire confirmer le document.

Les documents suivants ne sont **pas** acceptables pour attester le nom :

- passeport étranger;
- certificat de naissance étranger;
- certificat commémoratif de citoyenneté canadienne;
- documents relatifs au droit d'établissement.

Nom de famille sur le document attestant le nom

Prénom sur le document attestant le nom

Second(s) prénom(s) sur le document attestant le nom

Date de naissance

Sexe

Jour Mois Année

Masculin Féminin

Lieu de naissance (ville ou village, province ou État, pays)

Père ou autre parent

Nom de famille

Prénom

Second(s) prénom(s)

Mère ou autre parent

Nom de jeune fille

Prénom

Second(s) prénom(s)

- Ci-joint
- Copie confirmée ou notariée d'un document de Citoyenneté et Immigration Canada OU
 - Originaux de tous les certificats de naissance délivrés antérieurement (en cas de naissance au Canada) OU
 - Je n'ai pas l'original de mon ou mes certificats de naissance du Manitoba pour la raison suivante : _____

**RÉSERVÉ À
L'ADMINISTRATION**

Type de document attestant le nom :

N° du document :

SECTION B : CHANGEMENT DE NOM D'UN ADULTE (RENSEIGNEMENTS SUR L'ADULTE DONT LE NOM FAIT L'OBJET DU CHANGEMENT)

CHANGEMENT(S) DE NOM ANTÉRIEUR(S) :

- Remplissez cette section si l'adulte dont le nom fait l'objet de la présente demande a déjà changé de nom par un changement légal de nom OU par un choix ou une reprise de nom de famille.
- N'indiquez pas de nom pris par mariage.
- N'indiquez pas de nom changé du fait d'une adoption.
- Présentez une copie confirmée ou notariée de chaque changement légal de nom ou d'un certificat de choix ou de reprise de nom de famille, ou de ces deux documents. La section C explique comment faire confirmer chaque document.
- S'il y a eu plus de trois changements légaux de nom, donnez les détails sur une feuille séparée.

Ancien nom :			
Nom de famille		Prénom	Second(s) prénom(s)
Nouveau nom :			
Nom de famille		Prénom	Second(s) prénom(s)
Date d'enregistrement		N° d'enregistrement	Lieu d'enregistrement (province ou État et pays)
____	____	____	____
Jour	Mois	Année	
Ci-joint <input type="checkbox"/> Copies confirmées ou notariées des documents attestant le changement de nom antérieur			RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION
Type de document attestant le changement de nom :		N° du document :	

Ancien nom :			
Nom de famille		Prénom	Second(s) prénom(s)
Nouveau nom :			
Nom de famille		Prénom	Second(s) prénom(s)
Date d'enregistrement		N° d'enregistrement	Lieu d'enregistrement (province ou État et pays)
____	____	____	____
Jour	Mois	Année	
Ci-joint <input type="checkbox"/> Copies confirmées ou notariées des documents attestant le changement de nom antérieur			RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION
Type de document attestant le changement de nom :		N° du document :	

Ancien nom :			
Nom de famille		Prénom	Second(s) prénom(s)
Nouveau nom :			
Nom de famille		Prénom	Second(s) prénom(s)
Date d'enregistrement		N° d'enregistrement	Lieu d'enregistrement (province ou État et pays)
____	____	____	____
Jour	Mois	Année	
Ci-joint <input type="checkbox"/> Copies confirmées ou notariées des documents attestant le changement de nom antérieur			RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION
Type de document attestant le changement de nom :		N° du document :	

SECTION B : CHANGEMENT DE NOM D'UN ADULTE
(RENSEIGNEMENTS SUR L'ADULTE DONT LE NOM FAIT L'OBJET DU CHANGEMENT)

ÉTAT MATRIMONIAL :

Cochez la case qui s'applique à la personne dont le nom fait l'objet du changement (une case seulement) :

- Jamais marié(e) Marié(e) ou séparé(e) En union de fait enregistrée Divorcé(e) Veuf ou veuve

Si vous êtes marié(e) :

Nom de famille du conjoint avant ce mariage Prénom Second(s) prénom(s)

Date du mariage Lieu de l'événement (ville ou village, province ou État, pays)

_____|_____|_____| _____|_____|_____|

Jour Mois Année

Si l'événement a été enregistré

- au Canada, joindre l'original du document attestant l'état matrimonial
- hors du Canada, joindre une copie confirmée ou notariée du document attestant l'état matrimonial (la section C explique comment faire confirmer le document). Voir le point 5 à la page 1 si le document n'est ni en français ni en anglais.

Type de document attestant l'état matrimonial : N° du document : **RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION**

Si vous avez été marié(e) (en cas de plusieurs mariages antérieurs, donnez les détails sur une feuille séparée) :

Nom de famille du conjoint avant ce mariage Prénom Second(s) prénom(s)

Date du mariage Lieu de l'événement (ville ou village, province ou État, pays)

_____|_____|_____| _____|_____|_____|

Jour Mois Année

Si l'événement a été enregistré

- au Canada, joindre l'original du document attestant l'état matrimonial
- hors du Canada, joindre une copie confirmée ou notariée du document attestant l'état matrimonial (la section C explique comment faire confirmer le document). Voir le point 5 à la page 1 si le document n'est ni en français ni en anglais.

Type de document attestant l'état matrimonial : N° du document : **RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION**

Si la personne vit en union de fait enregistrée :

Nom de famille du conjoint avant cette union Prénom Second(s) prénom(s)

Date d'enregistrement Lieu de l'événement (ville ou village, province ou État, pays)

_____|_____|_____| _____|_____|_____|

Jour Mois Année

Si l'événement a été enregistré

- au Canada, joindre l'original du document attestant l'état matrimonial
- hors du Canada, joindre une copie confirmée ou notariée du document attestant l'état matrimonial (la section C explique comment faire confirmer le document). Voir le point 5 à la page 1 si le document n'est ni en français ni en anglais.

Type de document attestant l'état matrimonial : N° du document : **RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION**

SECTION B : CHANGEMENT DE NOM D'UN ADULTE
(RENSEIGNEMENTS SUR L'ADULTE DONT LE NOM FAIT L'OBJET DU CHANGEMENT)

PRISE D'EMPREINTES DIGITALES

En vertu des lois du Manitoba, l'adulte qui demande à changer de nom dans la présente demande doit faire prendre ses empreintes digitales par un service autorisé à cet effet avant que le Bureau de l'état civil puisse procéder au changement de nom.

Présentez **D'ABORD** la présente demande de changement légal de nom au Bureau de l'État civil.

Ne **VOUS RENDEZ PAS** dans un service de prise d'empreintes autorisé avant d'avoir reçu du Bureau de l'État civil le *Feuillelet d'information – Changement légal de nom*.

- (1) Les auteurs de demandes **doivent consentir à la renonciation relative aux tiers** dans Livescan (un système de prise d'empreintes digitales sans encre, par lecture optique) afin que les Services canadiens d'identification criminelle en temps réel (SCICTR) de la GRC puissent confirmer au Bureau de l'état civil que la prise d'empreintes a eu lieu.
- (2) Si le Bureau de l'état civil ne reçoit pas cette confirmation des SCICTR, il **ne traitera pas** la demande de changement légal de nom. L'adulte pourrait alors devoir refaire prendre ses empreintes digitales et payer de nouveau les droits.
- (3) Les noms actuel et proposé indiqués sur la confirmation reçue des SCICTR **doivent être identiques** aux noms inscrits dans la présente demande, ainsi que sur le *Feuillelet d'information – Changement légal de nom*, faute de quoi le Bureau de l'état civil ne traitera pas le changement de nom. L'adulte devra présenter une nouvelle demande et refaire prendre ses empreintes digitales. Obtenez du service de prise d'empreintes digitales autorisé la confirmation de la saisie correcte de vos noms actuel et proposé dans Livescan.
- (4) Après avoir reçu *Feuillelet d'information – Changement légal de nom* du Bureau de l'état civil, **apportez-le** au service autorisé de prise d'empreintes digitales de votre choix. Ne vous rendez pas dans un service autorisé de prise d'empreintes digitales avant d'avoir reçu du Bureau de l'État civil le *Feuillelet d'information – Changement légal de nom*.

Renseignements généraux sur la prise d'empreintes :

- Les organismes autorisés utilisent Livescan. Les empreintes digitales numérisées et certains détails liés à l'application sont transférés par voie électronique aux SCICTR au moyen d'un lien sécurisé.
- Les SCICTR effectuent une recherche pour vérifier si les empreintes correspondent à une entrée dans le répertoire national des casiers judiciaires. S'il y a correspondance, le nouveau nom de la personne sera ajouté à l'entrée dans le répertoire national.
- Les empreintes digitales soumises seront détruites après 90 jours.
- Les SCICTR n'informent pas le Bureau de l'état civil du contenu du répertoire national. Le Bureau de l'état civil ne saura pas si des empreintes correspondent ou pas à une entrée dans le répertoire ou si elles sont associées à des antécédents criminels.
- Le Bureau de l'état civil ne traite la demande de changement légal de nom qu'après avoir reçu la confirmation des SCICTR que l'adulte a fait prendre ses empreintes digitales par un service autorisé.

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Feuillelet d'information envoyé :

_____|_____|_____|_____|_____|_____|
Jour Mois Année

Rapport d'analyse des SCICTR reçu :

_____|_____|_____|_____|_____|_____| *Jamais reçu*
Jour Mois Année

SECTION C : ATTESTATION DE CAPACITÉ ET DE BONNE FOI DE L'AUTEUR DE LA DEMANDE

Je soussigné(e), _____ affirme solennellement que :
(nom complet actuel de l'adulte qui demande à changer de nom)

- j'ai au moins 18 ans ou;
 j'ai moins de 18 ans et je suis marié(e) ou en union de fait enregistrée ou;
 j'ai moins de 18 ans et je suis en union de fait depuis au moins trois ans ou;
 j'ai moins de 18 ans et je suis le parent d'un enfant dont j'ai la garde.
- J'ai résidé de manière continue au Manitoba durant les trois mois qui ont immédiatement précédé la date de la présente demande.
- Les renseignements fournis dans la présente demande sont, à ma connaissance, complets et exacts.
- Je présente cette demande en toute bonne foi et sans intention inappropriée.

Affirmé solennellement devant moi à

_____, au Manitoba
ville/village/municipalité

le _____ .
jour/mois/année

X _____
Signature du notaire public, du juge de paix, du
commissaire à l'assermentation, etc.

X _____
Signature de l'auteur de la demande

Nom et date d'expiration de la nomination (en lettres moulées)

Nom :

Date d'expiration :

Type de fonctions du témoin, en caractère
d'imprimerie, tapé au clavier ou estampillé
(p. ex. : commissaire à l'assermentation)

Type:

PERSONNES POUVANT AGIR COMME TÉMOIN POUR CETTE ATTESTATION :

La présente attestation doit être signée par une personne autorisée en vertu de la *Loi sur la preuve au Manitoba*, p. ex. :

- un commissaire à l'assermentation (présent au Bureau de l'état civil si la demande est présentée en personne);
- un juge de paix du Manitoba ou le juge de tout tribunal de la province;
- un avocat autorisé à exercer à ce titre dans la province;
- un notaire public nommé pour le Manitoba;
- le maire, le syndic ou le greffier de toute municipalité du Manitoba;
- le secrétaire-trésorier de tout district scolaire ou de toute division scolaire du Manitoba;
- le maître de poste de tout bureau de poste au Manitoba;
- un membre de la Gendarmerie royale du Canada;
- un officier des Forces armées canadiennes en service à plein temps.

VOIE À SUIVRE POUR FAIRE CONFIRMER DES DOCUMENTS :

La personne qui sert de témoin pour cet affidavit peut aussi notarié ou confirmer les copies des documents à l'appui jointes au présent formulaire. Pour faire confirmer des documents :

- Présentez les originaux et leurs photocopies à la personne qui servira de témoin pour cet affidavit.
- Demandez au témoin de comparer chaque original avec la copie correspondante, puis d'écrire la mention suivante sur chaque copie :
« Je soussigné(e) _____ (nom du témoin en lettres moulées) , confirme avoir effectué une comparaison détaillée avec le document original et confirme qu'il s'agit d'une copie conforme du/de la _____ (type de document et numéro) _____ deliver(e) à _____ (nom de l'auteur de la demande tel qu'indiqué sur le document) . » (signature du témoin)
- Demandez au témoin de signer chaque déclaration sur chaque document.

SECTION D : ATTESTATION ET AUTORISATION DE VÉRIFIER LES DOCUMENTS

1. Je soussigné(e) , _____ , comprend que tous les adultes faisant
(nom complet actuel de l'adulte qui demande à changer de nom)
comprend que tous les adultes faisant une demande de changement légal de nom doivent soumettre des empreintes digitales aux Services canadiens d'identification criminelle en temps réel de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) par l'intermédiaire d'un service de prise d'empreintes autorisé. Si ces empreintes correspondent à une entrée du répertoire national des casiers judiciaires, le nouveau nom sera ajouté à cette entrée dans le répertoire. Le Bureau de l'état civil sera seulement informé du fait que les empreintes ont été reçues par la GRC. Si l'auteur d'une demande a un casier judiciaire, le Bureau de l'état civil n'en sera pas averti.
2. J'autorise le Bureau de l'état civil à vérifier les documents fournis à l'appui de la présente demande auprès de l'autorité de délivrance. La vérification comprendra la communication de renseignements personnels contenus dans les documents ou dans cette demande à l'autorité de délivrance. J'autorise également l'autorité de délivrance à divulguer des renseignements personnels au Bureau de l'état civil aux fins de la vérification des documents.
3. Je joins tous les certificats de naissance, de mariage ou d'union de fait délivrés antérieurement et en ma possession, et je comprends que ces documents pourraient ne pas m'être retournés une fois le changement légal de nom effectué.
4. Je comprends que les certificats de naissance, de mariage ou d'union de fait délivrés antérieurement pourraient ne plus être valides une fois le changement légal de nom effectué.
5. Si ma naissance est enregistrée au Manitoba, je comprends que lorsque le changement légal de nom aura été effectué, le nom indiqué sur l'enregistrement et le certificat de naissance du Manitoba sera le nom proposé dans la présente demande.
6. Je comprends que ce changement légal de nom peut avoir des répercussions sur mes documents d'identité ou sur les prestations dont je suis bénéficiaire.
7. Je comprends qu'un changement légal de nom est un renseignement d'ordre public et est publié dans la *Gazette du Manitoba*. Il peut être communiqué à d'autres administrations, à des ministères et à des organismes gouvernementaux ou aux autorités policières.
8. Je comprends que l'obtention d'un changement légal de nom par la fraude ou au moyen de fausses déclarations constitue une infraction.

Signature de l'auteur de la demande

Date

SECTION E : RENSEIGNEMENTS SUR LE CURATEUR OU LE SUBROGÉ DE L'AUTEUR DE LA DEMANDE ET ATTESTATION

RENSEIGNEMENTS SUR LE CURATEUR OU LE SUBROGÉ DE L'AUTEUR DE LA DEMANDE				
Nom de famille		Prénom		Second(s) prénom(s)
Appartement	N° de rue	Nom de rue	C.P.	Ville ou village
Province		Pays CANADA		Numéro(s) de téléphone en journée
Code Postal	Courriel		_____ - _____ - _____	_____ - _____ - _____
Ci-joint <input type="checkbox"/> Copie confirmée ou notariée du document d'identité du curateur ou du subrogé (voir les pages 3 et 10)				
Type de document d'identité :		N° du document :		RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

ATTESTATION DE CAPACITÉ ET DE BONNE FOI DU CURATEUR OU DU SUBROGÉ				
<p>Si un curateur ou un subrogé a été nommé :</p> <p>Je soussigné(e), _____ affirme solennellement que :</p> <p style="text-align: center;">(nom du curateur ou du subrogé)</p> <p>1. <input type="checkbox"/> j'ai été nommé(e) curateur (ou curatrice) de _____ en vertu de la <i>Loi sur la santé mentale</i> et je le suis toujours; (voir ci-joint la copie certifiée ou notariée de l'ordonnance du tribunal)</p> <p style="text-align: center;">OU</p> <p><input type="checkbox"/> je suis le subrogé (ou la subrogée) à l'égard des soins personnels de _____ (l'adulte dont le nom fait l'objet du changement) nommé(e) en vertu de la <i>Loi sur les personnes vulnérables ayant une déficience mentale</i>. L'un des pouvoirs qui me sont accordés dans le cadre de cette nomination est celui de faire une demande de changement légal de nom au nom de cet adulte (voir ci-joint la copie certifiée ou notariée du document de nomination);</p> <p>2. j'ai examiné le certificat de naissance de l'adulte dont le nom fait l'objet du changement et je confirme que cette personne est âgée d'au moins 18 ans;</p> <p>3. je connais l'adulte dont le nom fait l'objet du changement depuis au moins trois mois et je confirme que cette personne a résidé au Manitoba de manière continue durant les trois mois qui ont immédiatement précédé la date de la présente demande</p> <p>4. Les renseignements fournis dans la présente demande sont, à ma connaissance, complets et exacts;</p> <p>5. je présente cette demande de changement légal de nom en toute bonne foi et sans intention inappropriée au nom de l'adulte dont le nom fait l'objet du changement.</p>				
<p>Affirmé solennellement devant moi à</p> <p>_____, au Manitoba</p> <p>ville, village ou municipalité</p> <p>le _____ .</p> <p>jour/mois/année</p> <p>X _____</p> <p>Signature du notaire public, du juge de paix, du commissaire à l'assermentation, etc.</p>	<p style="text-align: center;">X _____</p> <p style="text-align: center;"><i>le Signature du curateur ou du subrogé faisant la demande de changement de nom de l'adulte</i></p>			
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="padding: 2px;">Nom et date d'expiration de la nomination (en lettres moulées)</td> </tr> <tr> <td style="padding: 2px;">Nom :</td> </tr> <tr> <td style="padding: 2px;">Date d'expiration :</td> </tr> </table>	Nom et date d'expiration de la nomination (en lettres moulées)	Nom :	Date d'expiration :	<p><i>Voir à la section C la liste des personnes qui peuvent agir en qualité de témoin pour votre affidavit.</i></p>
Nom et date d'expiration de la nomination (en lettres moulées)				
Nom :				
Date d'expiration :				

SECTION F : DROITS

DROITS EXIGÉS PAR LE BUREAU DE L'ÉTAT CIVIL

- Les droits minimum exigés par le Bureau de l'état civil pour un changement légal de nom au Manitoba sont : \$120.07 ch
Ces droits comprennent :
 - les droits de changement légal de nom du Bureau de l'état civil (100 \$)
 - les droits de publication dans la Gazette du Manitoba (20.07 \$)Tarif familial :\$70.07 ch
Si, en plus de changer votre propre nom, vous souhaitez changer le nom de votre conjoint ou conjoint de fait, ou de vos enfants âgés de moins de 18 ans, remplissez un formulaire de demande **distinct** pour chacune de ces personnes. Si vous voulez bénéficier d'un prix réduit, toutes les demandes doivent être reçues par le Bureau de l'état civil **en même temps**.
- Si vous voulez obtenir un certificat de naissance indiquant le nouveau nom (si la naissance a eu lieu au Manitoba*).....\$30.00 ch
Une *Demande d'attestation de naissance au Manitoba* doit être jointe au présent formulaire.
- Si vous voulez obtenir un certificat de mariage indiquant le nouveau nom (lorsque le mariage a eu lieu au Manitoba*).....\$30.00 ch
Une *Demande d'attestation de mariage au Manitoba* ou un *Formulaire d'inscription / Autres services* (demandez une copie du certificat d'union de fait) doit être jointe au présent formulaire.

*Une fois le changement légal de nom effectué, les personnes dont la naissance ou l'état marital est enregistré à l'extérieur du Manitoba doivent communiquer avec l'autorité gouvernementale concernée pour obtenir un nouveau certificat de naissance ou de mariage indiquant le nouveau nom.

Droits exigés par le service de prise d'empreintes digitales :

- Le Bureau de l'état civil ne fixe pas le montant des droits exigés par les services de prise d'empreintes. Ce montant peut varier selon le service autorisé. L'auteur de la demande doit effectuer le paiement directement au service autorisé chargé de prendre les empreintes digitales. Adressez-vous au service autorisé de votre choix pour connaître le montant actuel des droits exigés dans le cadre d'une prise d'empreintes digitales pour un changement légal de nom. Le service exigera aussi des frais de 25 \$ au nom des Services canadiens d'identification criminelle en temps réel. Il serait préférable de vérifier auprès du service autorisé si ces frais sont inclus dans les droits exigés pour la prise d'empreintes digitales ou s'ils sont facturés séparément.

Inscription du changement dans les enregistrements connexes au Manitoba

État marital enregistré au Manitoba

- Si vous voulez que le nom proposé dans la présente demande soit indiqué dans l'enregistrement antérieur de votre état marital.....\$30.00 ch
Le cas échéant, le nom proposé dans la présente demande sera appliqué à votre état marital actuel enregistré au Manitoba. Pour mettre à jour votre ou vos enregistrements antérieurs d'état marital au Manitoba en utilisant le nom proposé dans la présente demande, veuillez communiquer avec le Bureau de l'état civil afin de remplir une *Déclaration solennelle concernant une correction ou une modification à apporter à un enregistrement*. La déclaration solennelle devra également être signée par votre conjoint ou ancien conjoint sur l'enregistrement de l'état marital.
- Si vous voulez obtenir un certificat de mariage indiquant le nom proposé dans cette demande.....\$30.00 ch
Une *Demande d'attestation de mariage au Manitoba* ou un *Formulaire d'inscription / Autres services* (demandez une copie du certificat d'union de fait) doit être jointe au présent formulaire.

Naissance d'un enfant enregistré au Manitoba

- Si vous voulez que le nom proposé dans la présente demande soit indiqué dans l'enregistrement de la naissance de votre enfant....\$30.00 ch
Si votre enfant est né au Manitoba et si vous souhaitez mettre à jour l'enregistrement de la naissance de votre enfant en utilisant le nom proposé dans la présente demande, veuillez communiquer avec le Bureau de l'état civil afin de remplir une *Déclaration solennelle concernant une correction ou une modification à apporter à un enregistrement*. Si les deux parents sont mentionnés sur l'enregistrement de la naissance de l'enfant, ces deux parents doivent signer la Déclaration solennelle. Si l'enfant a 18 ans ou plus, il doit également signer la Déclaration solennelle.
- Si vous voulez obtenir pour votre enfant un certificat de naissance indiquant votre nouveau nom (lorsque la naissance a eu lieu au...\$30.00 ch Manitoba)
Une *Demande d'attestation de naissance au Manitoba* doit être présentée avec la Déclaration solennelle.

MODE DE PAIEMENT :

- Espèces
 - Carte de débit
 - MasterCard ou Visa
 - Mandat
 - Chèque certifié
- En personne
- payable à l'ordre
du ministre des
Finances

J'autorise le Bureau de l'état civil à débiter ma carte du montant de \$ _____

N° de carte de crédit

Date d'expiration

Nom du titulaire de la carte

Signature du titulaire de la carte

